

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



19111918

Tribunal de l'entreprise de Liège

07 AOUT 2019

Greffé
Division Huy

N° d'entreprise : **0417 976 760**

Dénomination

(en entier) : **FONCIERE DE LADRIER**

(en abrégé) :

Forme juridique : **Société anonyme**

Adresse complète du siège : **Rue du Château SN - 4260 Braives**

Objet de l'acte : Délégation de pouvoirs

Procès-verbal du conseil d'administration du 01 juillet 2019

Lors de sa séance du 1er juillet 2019, en conformité avec l'article 17 des statuts de la société, le conseil d'administration délègue formellement la gestion journalière de la société à chacun de ses trois membres leur permettant :

- D'agir seul pour toute décision engageant la société jusqu'à un montant de 250.000€,
- D'agir conjointement pour toute décision engageant la société pour un montant supérieur ou égal à 250.000€.

Le conseil d'administration reconnaît que cette délégation de pouvoir était active dans les faits depuis la nomination des nouveaux administrateurs, le 7 novembre 2018 et qu'elle se terminera au terme de l'exercice de la fonction (mandat de six ans) ou sur base d'une nouvelle décision collégiale du conseil d'administration.

Pierre-Arnould de Marneffe
Administrateur

Daphné de Marneffe
Administrateur

Guillaume de Marneffe
Administrateur

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad -- 26/08/2019 -- Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).